

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

B.P.: 3243, Addis Abéba, Ethiopie, Tél.:(251-11) 551 38 22 Télécopie: (251-11) 551 93 21
Courriel: situationroom@africa-union.org

**1^{ÈRE} RÉUNION DES MINISTRES DE LA DÉFENSE
DES PAYS DE LA RÉGION SAHÉLO-SAHARIENNE**

**BAMAKO, MALI
4 SEPTEMBRE 2015**

**ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR SMAÏL CHERGUI,
COMMISSAIRE À LA PAIX ET À LA SÉCURITÉ DE L'UA**

ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR SMAÏL CHERGUI,
COMMISSAIRE À LA PAIX ET À LA SÉCURITÉ DE L'UA

Monsieur le Ministre de la Défense et des Anciens combattants de la République du Mali,
Monsieur le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel,
Mesdames et Messieurs les Ministres et autres chefs de délégation,
Chers collègues des Nations unies et de l'Union européenne,
Mesdames et Messieurs les représentants du CAERT, de la CEDEAO, du CISSA, de l'UFL et de la NARC,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais d'emblée exprimer la gratitude de l'Union africaine aux autorités maliennes pour avoir offert d'abriter la présente réunion ministérielle et les rencontres préparatoires qui l'ont précédée. Je les remercie pour l'accueil chaleureux réservé à toutes les délégations ici présentes, ainsi que pour les excellentes dispositions prises en vue d'assurer le succès de nos travaux.

Permettez que je saisisse cette occasion pour, à nouveau, saluer, au nom de l'Union africaine et de la Présidente de sa Commission, Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, l'engagement du Président Ibrahim Boubacar Keïta en faveur de la paix. La décision courageuse prise par son Gouvernement de rechercher par le dialogue une solution à la grave crise qui affecte le nord du Mali – décision qui s'est traduite par la signature, ici même à Bamako, en mai dernier, de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du Processus d'Alger – et la hauteur de vue dont il a fait preuve pour faciliter l'aboutissement des efforts visant à amener tous les mouvements rebelles à renoncer aux armes en sont un éloquent témoignage. Nous sommes convaincus que nous pouvons continuer à compter sur l'engagement personnel et le *leadership* du Président Ibrahim Boubacar Keita.

Au moment où le processus de paix est confronté à de graves défis, je ne peux qu'appeler au sens des responsabilités de tout un chacun. Rien ne doit être ménagé pour favoriser la mise en œuvre intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation. L'Union africaine reste déterminée, aux côtés des autres Garants de l'Accord, à accompagner les parties maliennes dans cette œuvre, qui, pour être difficile, n'en est pas moins exaltante.

Je suis reconnaissant aux Ministres et autres chefs de délégation ici présents pour avoir répondu positivement à notre invitation. Votre participation à cette rencontre est un signe évident de l'engagement renouvelé de vos pays respectifs à favoriser une coopération sécuritaire étroite dans la région sahélo-saharienne pour qu'ils puissent collectivement relever les défis qui leur sont communs.

Je me réjouis de la présence de nos collègues de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, dont l'action en faveur de la paix dans la région mérite le soutien de l'ensemble du continent, ainsi que de celle de la Capacité régionale pour l'Afrique du Nord (NARC), qui est l'une des composantes régionales de la Force africaine en attente (FAA). Dans le même élan, je voudrais exprimer notre reconnaissance aux partenaires internationaux ici représentés – les Nations unies et l'Union européenne – pour leur accompagnement constant de nos efforts et leur soutien multiforme à l'action régionale.

Mesdames et Messieurs,

Le principe de la tenue de cette réunion avait été convenu à Niamey en février 2014, lors de la troisième réunion ministérielle des pays membres du Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne. Le Sommet des pays membres du Processus de Nouakchott, tenu en décembre de l'année dernière dans la capitale mauritanienne, a apporté son soutien à cette initiative, demandant que sa concrétisation soit accélérée. Des contraintes de calendrier nous ont empêchés d'organiser la rencontre dans les délais initialement envisagés. Je suis heureux que l'opportunité nous soit enfin donnée de réfléchir ensemble aux voies et moyens les meilleurs pour promouvoir les actions collectives qu'impose la situation dans la région.

Notre rencontre se tient dans un contexte marqué par de graves défis sécuritaires. Terrorisme et criminalité transfrontalière organisée, dont les liens sont, au demeurant, de plus en plus avérés, apportent chaque jour leur lot d'attaques terroristes et de conduites criminelles, fragilisant encore davantage la paix et la sécurité, accroissent les souffrances de nos populations et entravent gravement l'effort de développement de nos États.

De ce point de vue, la tenue de notre réunion au Mali est hautement significative. En effet, les problèmes sécuritaires que connaît ce pays frère dans sa partie septentrionale et leur extension à d'autres régions illustrent à suffisance la gravité de la menace qui pèse sur la région et l'impératif d'adapter notre réponse à cette menace.

La poursuite par Boko Haram de sa campagne de terreur au Nigeria et dans les pays voisins, malgré les coups de boutoir que lui ont été portés par les armées des pays de la région, ainsi que l'effondrement total de l'État en Libye, où le groupe État islamique et d'autres groupes terroristes sanctuarisent certaines parties du territoire libyen, ajoutent à l'urgence de la situation.

Point n'est besoin de souligner les limites de réponses purement nationales face aux défis transfrontaliers. Aussi, la réponse régionale est aujourd'hui incontournable, d'autant que les moyens sont limités et que la configuration de la région – où la longueur des frontières n'a très souvent d'égale que leur porosité – imposent des contraintes supplémentaires.

Je me réjouis des efforts déjà entrepris par les pays de la région, soit dans un cadre bilatéral, soit dans un cadre multilatéral. Je relève, en particulier, la pratique relativement ancienne et de plus en plus répandue de patrouilles conjointes, qui permettent d'exploiter judicieusement les moyens dont disposent les États. L'Union africaine se félicite de ces efforts.

Mesdames et Messieurs,

L'objectif de la présente réunion est ainsi double. Il s'agit, d'une part, de systématiser les arrangements sécuritaires existants sous la forme de patrouilles conjointes et de renforcer leur efficacité, en instituant un processus continu de retour d'expériences; de l'autre, d'encourager des formes nouvelles et plus novatrices de coopération, telle que la mise en place d'unités mixtes proprement intégrées chargées de mettre en œuvre des tâches spécifiques telles que convenues par les pays concernés. Les experts et les chefs d'État-major, qui se sont réunis ces deux derniers jours, ont, sur la base du rapport soumis par la Commission, fait des recommandations concrètes sur la marche à suivre, en particulier en

articulant les principaux éléments des concepts génériques relatifs à ces deux modalités de coopération.

Notre ambition est de réaliser de nouveaux progrès dans le cadre du Processus de Nouakchott lancé en 2013 dans ses deux volets portant sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne. Alors que nous avons enregistré des avancées remarquables s'agissant du premier volet, notamment avec la tenue régulière de réunions des chefs des services de renseignement et de sécurité, beaucoup reste encore à faire sur le deuxième volet. Celui-ci est crucial compte tenu de l'inadéquation de la configuration géographique des différentes organisations et structures existantes. Aucune d'entre elles ne couvre la totalité de la région sahélienne, créant ainsi des discontinuités institutionnelles qui affaiblissent l'efficacité de la réponse aux défis sécuritaires régionaux.

Le renforcement proposé des arrangements sécuritaires vise à traduire dans les faits le principe de l'indivisibilité de la paix et de la sécurité dans la région, affirmé par la Politique africaine commune de défense et de sécurité adoptée par les chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine en février 2003, ainsi que par d'autres instruments pertinents de notre Union, notamment le Pacte de non-agression et de défense commune de mars 2005.

La mutualisation des capacités sécuritaires de nos États permettra, au-delà du renforcement de leur contribution à la promotion de la sécurité régionale, de donner une traduction concrète à la solidarité africaine, fondement de notre Union, et de faire avancer l'intégration politique de notre continent.

Pour aboutir aux résultats durables escomptés, le renforcement de la coopération sécuritaire devra s'accompagner d'efforts redoublés dans la promotion du développement et de la bonne gouvernance. En d'autres termes, la réponse aux défis sécuritaires de l'heure doit être holistique. L'Union africaine, en partenariat avec les autres acteurs internationaux concernés, entend jouer pleinement le rôle qui lui revient à cet égard, à travers la mise en œuvre et le suivi effectifs de sa Stratégie pour le Sahel, adoptée en avril 2014.

À l'évidence, le soutien de nos partenaires est précieux, et je voudrais, encore une fois, leur réitérer notre appréciation pour leur appui et accompagnement.

Mesdames et Messieurs,

Notre réunion se doit également d'examiner la question de la force d'intervention pour le nord du Mali demandé par les chefs d'État lors de leur Sommet de Nouakchott.

Les développements intervenus depuis lors n'ont fait que confirmer la pertinence de cette démarche. La situation sécuritaire au nord du Mali reste particulièrement précaire, marquée par la recrudescence des attaques terroristes visant tant les forces maliennes et internationales que les populations civiles, ainsi que par la persistance du fléau de la criminalité organisée, notamment le trafic de drogue. La persistance de cette situation est intolérable et la communauté internationale se doit de faire preuve de créativité et promouvoir cette initiative.

Tout en saluant le travail remarquable de la MINUSMA et la contribution bienvenue de l'opération Barkhane à la lutte contre le terrorisme, force est de reconnaître que la réponse internationale gagnerait à être renforcée comme le souligne la persistance des attaques

terroristes dans le nord du Mali et leur extension à d'autres régions du pays. Faute d'action appropriée, nous courons le risque d'une insécurité encore plus grande au Mali, qui compliquera davantage la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Les groupes terroristes et criminels ne lésineront sur aucun moyen pour faire dérailler le processus de mise en œuvre de cet Accord, pour préserver leurs activités criminelles et lucratives.

La Commission a ainsi exploré un certain nombre d'options, fondées sur les expériences existantes. Les réunions préparatoires des experts et des chefs d'Etat-major ont affiné ces options et présentent des recommandations concrètes sur la marche à suivre. Il vous appartient de vous prononcer sur ces recommandations et de donner à la Commission les orientations requises.

J'invite nos partenaires internationaux, notamment les Nations unies, à examiner la proposition d'une force d'intervention en tant qu'arrangement dicté par la nature complexe de la menace qui se pose et la nécessité d'une réponse internationale plus adéquate. En lançant cet appel, l'Union africaine est évidemment consciente du fait que la sécurisation du septentrion malien requiert bien plus que le déploiement d'une force. Nous devons en parallèle mieux appuyer le processus de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, dans sa plénitude. De même devons-nous appuyer fortement la MINUSMA et accompagner de façon plus soutenue la réforme du secteur de la sécurité au Mali, de manière à ce que les forces de défense et de sécurité de ce pays frère puissent prendre la relève des forces internationales.

Mesdames et Messieurs,

La réunion de Bamako doit marquer une nouvelle étape dans la promotion de la sécurité régionale. Ses résultats doivent constituer une manifestation concrète de la volonté politique de nos États d'assumer effectivement leurs responsabilités, dans une démarche de partenariat avec le reste de la communauté internationale visant à promouvoir la sécurité collective telle que conçue par la Charte des Nations unies.

Pour sa part, la Commission de l'Union africaine est résolue à accompagner ces efforts régionaux. Elle le fera non seulement en partageant l'expérience qui est la sienne en différentes parties du continent, mais également en mobilisant l'appui de la communauté internationale.

En conclusion, je voudrais souligner que dans deux mois, l'occasion nous sera donnée de tester, en Afrique du Sud, dans le cadre de l'Exercice Amani Africa, la capacité opérationnelle de la Force africaine en attente. Je salue la contribution de vos pays respectifs et des groupements régionaux à la tenue de cet exercice. À n'en pas douter, la réalisation de la pleine capacité opérationnelle de la Force africaine en attente, tout comme le renforcement des arrangements sécuritaires dans la région sahélo-saharienne, seront de puissants outils de nature à faciliter la concrétisation de l'objectif arrêté par nos chefs d'État de faire taire les armes et de débarrasser le continent du fléau des conflits armés et de la violence à l'horizon 2020.

Je vous remercie de votre aimable attention.